

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Mardi 04 avril 2017 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du 14 mars 2017
- ✓ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017
- ✓ Approbation du compte administratif communal 2016
- ✓ Approbation du compte de gestion 2016 du receveur de la commune
- ✓ Affectation du résultat de la commune
- ✓ Vote du budget primitif de la commune 2017
- ✓ Approbation du compte administratif du service assainissement 2016
- ✓ Approbation du compte de gestion du service assainissement 2016 du receveur de la commune
- ✓ Affectation du résultat du service assainissement
- ✓ Vote du budget primitif du service assainissement 2017
- ✓ Approbation du compte administratif du lotissement 2016
- ✓ Approbation du compte de gestion du lotissement 2016 du receveur de la commune
- ✓ Affectation du résultat du lotissement
- ✓ Vote du budget primitif du lotissement 2017
- ✓ Rénovation des bureaux : devis de peinture et papier peint
- ✓ Etude d'aménagement de la RD 757 : choix du bureau d'étude
- ✓ Questions diverses

Séance du 04 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES,.

Était excusé : Francisco LUCIO-DOMINGUEZ .

Était absent : Éric NAVARRE,

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2017-04-04-01 **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 MARS 2017**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 14 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2017-04-04-02 **VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux des taxes pour 2017 comme suit :

| | |
|----------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation ----- | 8.37 % |
| - Taxe foncière (bâti) ----- | 11.55 % |
| - Taxe foncière (non bâti) ----- | 35.87 % |

DELIBERATION N°2017-04-04-03 **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2016**

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr DEVIJVER Eric, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| <u>Section de fonctionnement</u> | | <u>Section d'investissement</u> | |
|----------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|
| Résultat reporté | + 173 994.06 E | Résultat reporté | - 60 737.61 E |
| Dépenses de l'exercice | 356 125.37 E | Dépenses de l'exercice | 249 072.81 E |
| Recettes de l'exercice | 487 697.41 E | Recettes de l'exercice | 156 358.74 E |
| Résultat de clôture | + 305 566.10 E | Résultat de clôture | - 153 451.68 E |
| | | Restes à réaliser | |
| | | Dépenses | 7 515.03 E |
| | | Recettes | 0.00 E |
| | | Résultat définitif | - 160 966.71 E |

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2017-04-04-04
APPROBATION DU COMPTE GESTION DU RECEVEUR DE LA COMMUNE
BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2016

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le conseil municipal,

- ✓ après s'être fait présenter le compte de gestion 2016 du budget communal dressé par le receveur municipal
- ✓ après s'être assuré que le compte de gestion de Monsieur le Receveur reprend en ses écritures, les titres et mandats émis, ainsi que les décisions modificatives votées par le Conseil Municipal au cours de l'année,
- ✓ après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2016 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- ✓ après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

DELIBERATION N°2017-04-04-05
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2016, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires de l'exercice 2016 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2016 : + 131 572.04 E
 Résultat antérieur : + 173 994.06 E
 Résultat global : + 305 566.10 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2017 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) 160 966.71 E

DELIBERATION N°2017-04-04-06
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2017

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2017 tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à : 557 666.39 Euros
 Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 603 318.64 Euros

DELIBERATION N°2017-04-04-07
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr DEVIJVER Eric, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| <u>Section de fonctionnement</u> | | <u>Section d'investissement</u> | |
|----------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------|
| Résultat reporté | + 96 487.53 E | Résultat reporté | - 1 452.57 E |
| Dépenses de l'exercice | 95 292.86 E | Dépenses de l'exercice..... | 35 470.33 E |
| Recettes de l'exercice | 90 247.12 E | Recettes de l'exercice | 21 001.47 E |
| Résultat de clôture | + 91 441.79 E | Résultat de clôture | - 15 921.43 E |
| | | Restes à réaliser | |
| | | Dépenses | 0.00 E |
| | | Recettes | 0.00 E |
| | | Résultat définitif | - 15 921.43 E |

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2017-04-04-08
APPROBATION DU COMPTE GESTION DU RECEVEUR DE LA COMMUNE
SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT, le conseil municipal,

- ✓ après s'être fait présenter le compte de gestion 2016 du service assainissement dressé par le receveur municipal
- ✓ après s'être assuré que le compte de gestion du service assainissement de Monsieur le Receveur reprend en ses écritures, les titres et mandats émis, ainsi que les décisions modificatives votées par le Conseil Municipal au cours de l'année,
- ✓ après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2016 du service assainissement autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- ✓ après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion du service assainissement de Monsieur le Receveur.

DELIBERATION N°2017-04-04-09
AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2016, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires du service assainissement de l'exercice 2016 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2016 : - 5 045.74 E
Résultat antérieur : + 96 487.53 E
Résultat global : + 91 441.79 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2017 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) 15 921.43 E

DELIBERATION N°2017-04-04-10
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget du service assainissement, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2017 du service assainissement tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à : 171 520.36 Euros
Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 38 021.43 Euros

DELIBERATION N°2017-04-04-11
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE LOTISSEMENT 2016

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr DEVIJVER Eric, 1^{ère} adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du Service Lotissement dressé par Monsieur Philippe DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| <u>Section de fonctionnement</u> | | <u>Section d'investissement</u> | |
|----------------------------------|----------------|---------------------------------|---------------|
| Résultat reporté | - 104 190.23 E | Résultat reporté | + 76 986.83 E |
| Dépenses de l'exercice | 35 059.00 E | Dépenses de l'exercice | 13 667.76 E |
| Recettes de l'exercice | 44 627.60 E | Recettes de l'exercice | 30 801.37 E |
| Résultat de clôture | - 94 621.63 E | Résultat de clôture | + 94 120.44 E |
| | | Restes à réaliser | |
| | | Dépenses | 0.00 E |
| | | Recettes | 0.00 E |
| | | Résultat définitif | + 94 120.44 E |

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DELIBERATION N°2017-04-04-12
APPROBATION DU COMPTE GESTION DU RECEVEUR DE LA COMMUNE
SERVICE LOTISSEMENT ANNEE 2016

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT,

Le conseil municipal,

- ✓ après s'être fait présenter le compte de gestion 2016 du Service Lotissement dressé par le receveur municipal
- ✓ après s'être assuré que le compte de gestion du Service Lotissement de Monsieur le Receveur reprend en ses écritures, les titres et mandats émis, ainsi que les décisions modificatives votées par le Conseil Municipal au cours de l'année,
- ✓ après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du Compte administratif 2016 du Service Lotissement autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- ✓ après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion du Service Lotissement de Monsieur le Receveur.

DELIBERATION N°2017-04-04-13
AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE LOTISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé concernant l'affectation du résultat relatif à l'excédent de la section de fonctionnement 2016, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les résultats excédentaires Service Lotissement de l'exercice 2016 se composant comme suit :

Résultat de fonctionnement 2016 : + 9 568.60 E
 Résultat antérieur : - 104 190.23 E
 Résultat global : - 94 621.63 E

décide l'affectation suivante du résultat excédentaire qui sera inscrit au budget primitif 2017 dans la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0.00 E

DELIBERATION N°2017-04-04-14
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE LOTISSEMENT 2017

Monsieur Le Maire présente le budget primitif.

Après examen du budget Service Lotissement, après que toutes les explications aient été fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les participations communales telles qu'elles sont présentées au budget, de voter et d'arrêter le budget primitif 2017 Service Lotissement tel qu'il est présenté lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation équilibrée en recette et en dépense à : 98 421.63 E
 Section d'investissement équilibrée en recette et en dépense à : 94 120.44 E

DELIBERATION N°2017-04-04-15
RENOVATION DES BUREAUX : DEVIS DE PEINTURE ET PAPIER PEINT

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour la rénovation des bureaux du maire et du secrétariat. Deux entreprises ont répondu : l'Entreprise ROY Emmanuel et l'Entreprise Philippe CAILLAULT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à l'Entreprise Philippe CAILLAULT, la moins-disante, dont l'offre s'élève à 4 002.50 Euros HT.

DELIBERATION N°2017-04-04-16
ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA RD 757 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

En raison de la nécessité de réaliser des travaux de ré-aménagement de la RD n°757 dans l'agglomération de Chaveignes (rue de Tours et avenue de la Coupure du Parc), une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée.

L'estimation prévisionnelle des travaux est évaluée à la somme de 410 000 € HT.

Le présent marché de maîtrise d'œuvre est un marché à tranches, décomposé comme suit :

Tranche ferme :

- ✓ AVP - PRO sur l'ensemble du périmètre.
- ✓ PSE n°1 : relevé topographique
- ✓ PSE n°2: implantation travaux SIEIL

Tranche optionnelle n°1 :

- ✓ ACT, VISA, DET et AOR pour l'aménagement de la section 1

Tranche optionnelle n°2 :

- ✓ ACT, VISA, DET et AOR pour l'aménagement de la section 2

Tranche optionnelle n°3 :

- ✓ ACT, VISA, DET et AOR pour l'aménagement de la section 3

Il s'agit d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Pour cette consultation, deux offres ont été reçues, à savoir :

- ✓ SAS AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT (SAS ATE),
- ✓ SARL DL INFRA (en groupement avec DL PAYSAGE).

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres et propose de retenir après négociations, l'offre du cabinet SAS ATE, domicilié à Azay-Le-Rideau (Indre-et-Loire), décomposée de la manière suivante :

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres et propose de retenir après négociations, l'offre du cabinet SAS ATE, domicilié à Azay-Le-Rideau (Indre-et-Loire), décomposée de la manière suivante :

Mission de la maîtrise d'œuvre :

1. Taux de **5,20 %** pour la mission de base, soit un montant de 21 320,00 € HT
2. Décomposition mission de base :
 - 2.1. Tranche Ferme = 8 954,40 €
 - 2.2. Tranche optionnelle 1 = 3 920,00 €
 - 2.3. Tranche optionnelle 2 = 3 920,00 €
 - 2.4. Tranche optionnelle 3 = 4 524,00 €
3. Prestation Supplémentaire Eventuelle n°1 (tranche ferme) = 1 500,00 € HT
4. Prestation Supplémentaire Eventuelle n°2 (tranche ferme) = 1 500,00 € HT

Le marché est donc conclu pour un montant de 24 320.00 euros H.T.

Le Conseil municipal décide :

- ✓ d'attribuer le marché pour les prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux de ré-aménagement de la RD n°757 au cabinet SAS ATE dans les conditions fixées ci-dessus,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ de dire que les crédits correspondant sont inscrits au budget communal au compte 2151, opération 45

DELIBERATION N°2017-04-04-17
QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal discute

- ✓ De l'organisation du 08 mai
- ✓ Du chemin d'Aillon à remettre en état
- ✓ Du bilan des impayés pour les factures d'eau et des analyses d'eau
- ✓ Du balayage nécessaire des graviers « rue de Verrières »
- ✓ Du marché fermier : distribution des graines, des divers courriers à envoyer pour l'animation

La prochaine réunion est fixée au mardi 16 mai 2017 à 20 h 00.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.